



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adjoints au maire

Question écrite n° 9428

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le fait que la parité doit être appréciée non seulement à partir des mandats électifs, mais aussi à partir des fonctions exécutives détenues dans les collectivités locales. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique quel était le nombre total d'adjoints au maire dans les communes de plus de 3 500 habitants à l'issue des élections de 2001 et, parmi eux, quel était le nombre de femmes.

Texte de la réponse

En l'absence de fichier des conseillers municipaux, il n'est pas possible d'indiquer à l'honorable parlementaire le nombre total d'adjoints au maire dans les communes de plus de 3 500 habitants à l'issue des élections municipales des 11 et 18 mars 2001 et, parmi eux, le nombre de femmes. Cette statistique pourra être communiquée prochainement dès que le répertoire national des élus autorisé par le décret n° 2001-777 du 30 août 2001 sera opérationnel, c'est-à-dire à compter du second semestre 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9428

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5107

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3360